

» Natura 2000

Ensemble, préservons la biodiversité et valorisons notre patrimoine naturel



» Éditorial

Tous acteurs de la préservation de l'environnement

En avril 2009, le Conseil général du Territoire de Belfort a débuté une vaste concertation autour de Natura 2000 pour la préservation de la biodiversité et la valorisation de notre patrimoine naturel. Un document a été édité et cinq réunions ont été organisées dans le département ainsi que des sorties nature proposées par la Maison départementale de l'environnement du Malsaucy (MDE). De nombreuses personnes se sont déplacées et ont réagi par courrier et internet pour comprendre le dispositif et les enjeux.

Vous recevez aujourd'hui le compte-rendu de cette démarche. Il présente clairement les résultats du diagnostic réalisé et propose une sélection de bons gestes que l'on peut effectuer pour préserver la biodiversité.

L'état des lieux illustre d'abord la pertinence de Natura 2000 alors que plus de 2300 hectares (soit près de 50 % du site) sont reconnus d'intérêt européen ou régional. Certains animaux ou végétaux pouvaient nous sembler ordinaires mais le diagnostic montre qu'ils sont pourtant menacés : 50 espèces d'oiseaux, 4 espèces de poissons...

Des conseils sont ensuite apportés qui répondent largement aux questions posées lors de la concertation telles que la gestion écologique d'un étang ou celle d'un jardin, l'accueil des animaux menacés, l'agriculture raisonnée, etc.

Le premier enjeu de Natura 2000 est alors de faire adhérer les propriétaires des terrains concernés et les agriculteurs exploitants à ce code de bonnes conduites à mettre en œuvre. Mais le Conseil général a souhaité élargir cette démarche à une concertation plus large afin d'expliquer et de faire adhérer au programme l'ensemble des habitants du Territoire de Belfort. Car chacun de nous est concerné au quotidien par la protection de l'environnement. Ces conseils peuvent donc être appliqués par tous au-delà des périmètres retenus pour Natura 2000 : dans un jardin, dans un étang, dans un bois ou une forêt...

Toutes les interrogations ne sont pas développées dans ce document et des conseils et réponses complémentaires sont proposés sur le site internet du Conseil général : www.cg90.fr. Par ailleurs, une réunion publique de bilan vous est proposée le jeudi 28 janvier. Enfin, la MDE poursuivra tout au long de l'année 2010 son programme de sensibilisation à la biodiversité avec de nombreuses animations, rencontres, expositions et surtout des séances de « coaching naturaliste » qui s'inscrivent pleinement dans la démarche.

Nous fêtons justement les 15 ans de la Maison départementale de l'environnement en 2010. Celle-ci a été créée et soutenue volontairement par le Conseil général, au-delà de ses compétences obligatoires, afin de répondre à l'un des premiers enjeux de Natura 2000 : la sensibilisation des citoyens à la protection de l'environnement.

Alors que la réforme des collectivités menace cette action du Département, nous voulons réaffirmer ici son importance car tous les efforts entrepris par le Conseil général et ses partenaires pour préserver les richesses environnementales et paysagères n'auront d'effets durables que si chacun de nous s'y associe et en devient pleinement acteur.

Yves Ackermann

Président du Conseil général du Territoire de Belfort

Anne-Marie Forcinal

Vice-présidente chargée de l'environnement

» INVITATION

RÉUNION PUBLIQUE JEUDI 28 JANVIER 2010 À 18 H
HÔTEL DU DÉPARTEMENT PLACE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE - BELFORT

*Bilan de la concertation Natura 2000 :
quels bons gestes pour préserver la biodiversité ?*

À l'occasion de cette réunion, des spécialistes seront présents pour répondre à vos questions et vous conseiller sur les bons gestes à entreprendre pour préserver le patrimoine naturel du Territoire du Belfort.

Venez nombreux !

En présence de :

- Claude Michel *Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,*
- Marc Vauthier *Fédération du Territoire de Belfort pour la pêche et la protection du milieu aquatique,*
- Bernard Marconot *Ligue pour la Protection des Oiseaux,*
- Jean-David Daucourt *Garde-nature,*
- La Direction de l'Environnement du Conseil général.

» QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites écologiques. Il a pour objectif la protection de la diversité biologique et la valorisation des territoires. Des mesures spécifiques de protection de l'environnement y sont menées en lien avec les propriétaires des terrains et les exploitants agricoles. Le maillage des sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.



Trois zones sur le département

Le Territoire de Belfort compte trois zones Natura 2000 et le Conseil général est chargé de la plus importante d'entre elles : « Étangs et Vallées du Territoire de Belfort ». Il doit y mettre en œuvre des mesures de protection en concertation avec les habitants et les riverains.

Un diagnostic réalisé en 2009

L'année 2009 a permis de réaliser un diagnostic écologique de la zone (faune et flore) et de préconiser des mesures de gestion favorable à la conservation des espèces animales et végétales du site. Ce patrimoine a été présenté aux habitants à l'occasion de quatre réunions publiques de concertation, qui se sont déroulées à Etueffont, Delle, Montreux-Château et Bessoncourt entre avril et juin. Ces rencontres ont permis d'échanger et de débattre sur les questions de biodiversité et d'environnement.

Retrouvez les questions-réponses des réunions publiques sur www.cg90.fr



En 2010, le Conseil général débutera la mise en œuvre des actions prévues en proposant différents outils (contrats, chartes) aux propriétaires et exploitants. ■

» POURQUOI PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité est la diversité du monde vivant. Lorsque nous préservons la biodiversité, nous protégeons les espèces animales et végétales qui composent notre patrimoine naturel.

Mais du fait de la pollution et des activités humaines, de plus en plus d'espèces disparaissent. Maillon d'une chaîne alimentaire naturelle, lorsqu'une espèce disparaît, c'est toute une population qui peut être menacée ! L'homme lui-même dépend de beaucoup d'espèces ou de milieux. Tous les aspects de sa vie sont concernés : santé, alimentation, habitat...

Favoriser la biodiversité est un acte responsable. Avec des petits gestes simples, chacun peut contribuer à la préservation de l'environnement. ■



» LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE DU SITE : ÉTANGS ET VALLÉES DU TERRITOIRE DE BELFORT

La phase de diagnostic du dispositif Natura 2000 sur le site « Étangs et vallées » du Territoire de Belfort s'est achevée fin 2009. Après une année d'observation, ornithologues, botanistes, entomologistes, associations naturalistes et autres experts ont recensé les différentes espèces de faune et de flore menacées.

Alors que certaines espèces semblent communes dans nos forêts, prairies et cours d'eau, le diagnostic montre qu'il s'agit en fait de végétaux ou d'animaux en voie de disparition à une plus grande échelle. Ainsi, plus de 2300 hectares (soit près de 50 % du site) sont reconnus d'intérêt européen ou régional, car ils sont composés d'espèces végétales favorisant la présence d'une faune rare ou menacée, à préserver.

» CHIFFRES-CLÉS

2 310 HECTARES

D'HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT EUROPÉEN OU RÉGIONAL (PRÈS DE 50 % DU SITE) DONT :

- Prairies : plus de 500 ha
- Forêts : 1 800 ha
- Milieux aquatiques ou amphibiens : 10 ha

- 50 espèces d'oiseaux d'intérêt européen
- 3 espèces d'insectes d'intérêt européen (damier de la succise, cuivré des marais et agrion de mercure)
- 4 espèces de poissons d'intérêt européen (bouvière, loche d'étang, lamproie de planer et chabot)



» LES PRAIRIES DU TERRITOIRE : REFUGES D'ESPÈCES MENACÉES EN EUROPE

Trois secteurs se distinguent car ils abritent des prairies de fauche remarquables : la vallée de la Bourbeuse, la vallée de l'Allaine et le nord de la vallée de la Madeleine.



Ces prairies accueillent plus de 40 espèces végétales différentes. Elles sont donc essentielles pour l'alimentation des insectes pollinisateurs se nourrissant du nectar des fleurs, comme les abeilles ou les papillons tels que le cuivré des marais ou le damier de la succise, reconnus d'intérêt européen.

Sur ces secteurs, la présence de bosquets, de gros saules têtards ou de haies offre des sites de nidification privilégiés à tout un cortège d'espèces comme la pie-grièche écorcheur ou la chevêche d'Athéna qui apprécie particulièrement les gros arbres creux pour nicher.

Ces milieux représentent également un intérêt majeur pour les espèces animales recherchant de grands territoires de chasse comme les oiseaux ou les chauves-souris.

Les prairies de la vallée de la Bourbeuse sont convoitées par les oiseaux migrateurs en stationnement comme les échassiers (limicoles, grande aigrette), ainsi que par les espèces à grands territoires qui les utilisent pour se nourrir. Tout comme la Cigogne blanche qui y chasse amphibiens et insectes, les rapaces (Milan royal, Milan noir) ou les chauves-souris y trouvent des ressources alimentaires importantes.

Par ailleurs, les prairies de la vallée de la Bourbeuse sont souvent en contact étroit avec d'autres types de milieux comme des roselières. Ces zones humides en bordure d'étangs ou de rivières, servent de refuges aux animaux car ils sont principalement agrémentés de hautes herbes (roseaux, orties...). Cependant, ces milieux étant de plus en plus rares à l'échelle nationale voire européenne, les espèces d'oiseaux qu'ils accueillent (courlis cendré, vanneau huppé, tarier des prés...) sont menacées.

» FORÊTS : 1800 HECTARES RECONNUS D'INTÉRÊT EUROPÉEN

Les habitats forestiers occupent des superficies importantes sur le site : un peu plus de 2500 hectares, dont plus de la moitié est reconnue d'intérêt européen. On distingue deux grands types de forêts sur le site :

- Les forêts de chênes et de hêtres, sont situées essentiellement dans le secteur du Sundgau. Elles abritent une flore et une faune très riches. Il est possible d'y observer des espèces d'oiseaux menacés comme les pics ou les milans.

■ Les forêts de bord de cours d'eau, à aulnes et à frênes, sont plus rares. Elles occupent une superficie de 300 hectares sur le site. Ces espaces constituent des habitats pour des espèces menacées comme le pic cendré par exemple, mais aussi pour les batraciens, libellules, etc. Ces forêts sont également des « corridors écologiques », c'est-à-dire qu'elles permettent le déplacement de certaines espèces animales comme les chauves-souris.



» DES MILIEUX AQUATIQUES CONVOITÉS MAIS PEU DÉVELOPPÉS

La plupart des habitats d'intérêt européen liés aux étangs correspondent à une végétation aquatique et amphibie qui se développe au bord des berges. Les ceintures végétales qui entourent les plans d'eau constituent un milieu favorable pour de nombreuses espèces et en particulier pour les oiseaux d'eau en halte migratoire, ainsi que pour les poissons et les insectes (lieu de ponte).

Onze espèces d'amphibiens (grenouilles, crapaud, tritons...) ont été recensées. Parmi elles, certaines sont très rares ou menacées en Franche-Comté comme la rainette arboricole, la

grenouille des champs ou la grenouille agile, ce qui donne au site une responsabilité particulière dans la protection des amphibiens à l'échelle régionale. Cependant et malgré le nombre important d'étangs, il existe un déficit de sites de reproduction favorables aux amphibiens dans le secteur, ce qui peut menacer à court terme ces populations.

Concernant les cours d'eau, ils sont très diversifiés. Des petits ruisseaux aux cours d'eau de plaine, ils abritent plusieurs espèces de poissons d'intérêt européen comme la loche d'étang, la bouvière, le chabot ou encore la lamproie de planer.



- Prairies d'intérêt européen
- Prairies d'intérêt régional
- Forêts d'intérêt européen
- Forêts d'intérêt régional
- Étangs ou bords de rivière d'intérêt européen
- Étangs ou bords de rivière d'intérêt régional
- Autres groupements ni communautaires, ni régionaux

» COMMENT PARTICIPER À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ? QUELQUES BONS GESTES POUR PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE...

» COMMENT ACCUEILLIR DES ANIMAUX MENACÉS SANS SUBIR DE NUISANCES ?

De nombreuses espèces comme les chouettes ou les chauves-souris, trouvent refuge dans les greniers ou les caves. Cette présence occasionnant parfois des désagréments, la cohabitation n'est pas toujours facile... S'agissant bien souvent d'espèces protégées (au niveau français voire européen), il est interdit de les tuer. Deux solutions s'offrent donc à l'occupant des lieux : demander le délogement des animaux par des personnes habilitées (en cas de situation hautement problématique) ou mettre en place des astuces qui permettent de limiter les nuisances.

Ainsi, on peut construire des abris (type « nichoirs ») pour les rapaces nocturnes et les chauves-souris pour leur offrir un refuge de substitution au grenier que le propriétaire souhaite fermer. Il est également possible de limiter les nuisances par quelques aménagements tels que la mise en place d'une bâche en plastique au sol pour récupérer les excréments qui sont un très bon engrais pour le jardin. Enfin, quelques bons réflexes sont à connaître : laisser des petites ouvertures dans les combles (une chatière d'aération ou une lucarne suffisent), éviter les travaux en période de reproduction car ces espèces sont très sensibles au dérangement.

- Retrouvez Sébastien Roué, guide naturaliste pour la Maison de l'Environnement, le 29 août à l'occasion de la Nuit de la chauve-souris.



SÉBASTIEN ROUÉ

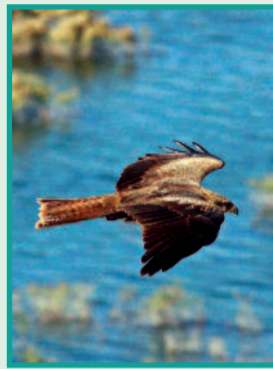
Spécialiste des chauves-souris à la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC)

« Les chauves-souris viennent habiter dans les maisons qui ont des espaces disponibles. Ce sont des animaux qui ne rongent pas et qui ne creusent pas. Elles ne créent donc aucun dommage pour les habitations. Par contre, elles peuvent causer quelques désagréments comme le bruit, les odeurs, la présence d'excréments... Les personnes ennuyées par cette cohabitation peuvent s'adresser à nous. Nous essayons de voir ensemble, comment limiter les nuisances. Souvent, en informant les personnes, ça suffit pour qu'elles acceptent leur présence. Les chauves-souris ne restent dans les habitations que de mai à septembre et les colonies sont plutôt restreintes. Ensuite, si cela est vraiment un problème, nous cherchons des solutions pour éviter qu'elles ne reviennent l'année suivante. Pour cela, il faut commencer par trouver l'accès pour empêcher qu'elles ne rentrent au printemps suivant. »

» COMMENT PRÉSERVER LES ESPÈCES QUI VIVENT DANS NOS FORÊTS ?

La forêt est un espace de quiétude où une grande partie de la faune trouve refuge. Selon les animaux, l'utilisation est différente. Alors que certaines espèces vivent au cœur de la forêt, d'autres nichent en lisière pour rejoindre plus facilement les prairies dans lesquelles elles s'alimentent. Il en résulte une responsabilité de tous les usagers, de veiller à respecter la tranquillité de ces espaces.

- Explorez la canopée forestière au Malsaucy du 7 au 14 avril.
- Venez débattre de l'avenir de nos forêts le 23 avril à Essert.
- Partez observer le Milan Royal et d'autres rapaces de nos régions, le 3 octobre dans le cadre des animations de la Maison départementale de l'environnement.



DAMIEN CHANTERANNE

Technicien au Centre régional de la propriété forestière

« Les forêts du Territoire de Belfort abritent de nombreuses espèces menacées. Pour préserver ces milieux, nous mettons en place des actions avec les propriétaires. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'aménager des dessertes forestières pour franchir des cours d'eau, nous construisons des ponts avec du bois issu de la forêt locale. Nous mettons également en place des mesures conservatoires. C'est-à-dire que nous sélectionnons et décidons de garder certains arbres, mêmes morts, parce qu'ils présentent des qualités écologiques comme des cavités ou des fentes, pouvant accueillir des chauves-souris, des pics... Pour toutes les personnes se promenant en forêts et souhaitant contribuer à la préservation de ce patrimoine, la bonne conduite à tenir est de respecter la loi, interdisant les engins motorisés ou la divagation des chiens... C'est important car beaucoup d'espèces menacées sont sensibles au dérangement. »

» QUELLE AGRICULTURE POUR FAVORISER LA CONSERVATION DES PRAIRIES ET DES ESPÈCES QUI Y VIVENT ?

Les prairies de fauche, entretenues par les agriculteurs, abritent de nombreuses espèces animales et végétales. Dans le Territoire de Belfort, on peut notamment y observer rapaces, papillons, oiseaux migrateurs...

Mais cette biodiversité est influencée par le mode de gestion des prairies. Par exemple, une date de fauche trop avancée peut détruire des nichées. Une fauche plus tardive, après mi-juin, offre plus de temps à un grand nombre de fleurs, d'invertébrés et d'oiseaux pour se reproduire.

- Découvrez la flore menacée des prairies et des moissons le 6 juin avec le botaniste Christophe Hennequin, dans le cadre des animations de la Maison départementale de l'environnement.



ANDRÉ DUPRÈS

Agriculteur à Novillars

« Je suis propriétaire de 58 hectares sur lesquels j'éleve des vaches. 12 hectares se situent dans le périmètre Natura 2000. Cela fait une dizaine d'années que je fais mes foins à partir du 1^{er} juillet. C'est tard par rapport à d'autres agriculteurs qui commencent vers le 20 juin. Je fais une fauche en mosaïque. C'est-à-dire que je commence par le centre en allant vers l'extérieur. L'intérêt de ce système est de laisser de l'herbe accessible le plus longtemps possible et de laisser le temps aux animaux présents sur la surface de pouvoir la quitter en rejoignant le bord de rivière que nous n'avons pas le droit de faucher. Les courlis, faisans, canards, chevreuils... peuvent ainsi se cacher contre les prédateurs. Pour préserver le milieu, je limite également l'usage du compost car une fertilisation excessive risque de développer des herbes néfastes pour la flore existante. »

» COMMENT FAIRE DE SON JARDIN, UN JARDIN ÉCOLOGIQUE ?

L'attractivité d'un jardin est fortement liée à sa composition. Oiseaux, insectes et petits mammifères sont habitués et adaptés à des espèces végétales locales. Ainsi, pour accueillir la faune sauvage du Territoire de Belfort, éviter les essences et variétés exotiques, et multiplier les sortes d'arbustes, d'arbres...

Pour colorer votre jardin de multiples papillons, il suffit d'adapter les plantes que vous semez à leurs besoins. Selon leur espèce, les papillons recherchent différentes fleurs pour leur alimentation et leur reproduction.

- Visitez un jardin « refuge-LPO » pendant la fête de la nature, au mois de mai.
- Participez à la journée pratique « Faites de votre jardin un refuge pour la nature » le 17 octobre à la Maison départementale de l'environnement.



BERNARD MARCONOT

Vice-président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

« Pour avoir une grande diversité de faune, il faut une grande diversité d'espaces et de végétaux ! La haie est un élément essentiel. Il faut qu'elle soit composée d'arbustes très variés comme du houx, des noisetiers, des sorbiers... Le lierre est également une source de biodiversité importante car il fleurit en automne quand on ne trouve plus aucune fleur nulle part. De même pour les vieux arbres qui regorgent d'insectes ou accueillent des oiseaux nicheurs. Selon la surface de votre jardin, vous pouvez laisser un espace de pelouse non tondue qui deviendra vite une belle prairie fleurie. Vous pouvez aussi installer des nichoirs pour les oiseaux, des petites bûches percées pour les insectes comme les coccinelles qui se nourrissent de pucerons, aménager un mur de pierres pour les lézards ou encore un petit coin avec du bois mort ou des herbes aromatiques. De nombreuses personnes détruisent les nids d'hirondelles car ils salissent les façades, alors qu'il suffit de clouer une planche sous le nid pour récupérer les excréments. Vous pouvez également construire un gîte pour les hérissons en enfouissant une caisse en bois dans la terre, recouvert d'un tas de bois et en laissant un trou pour y accéder. Enfin, évitez les pesticides et les anti-limaces qui représentent un vrai problème pour les hérissons, les orvets ou les mille-pattes. »

» COMMENT GÉRER DE FAÇON ÉCOLOGIQUE SON ÉTANG ?

La base de la gestion écologique d'un étang de pêche est d'adapter le peuplement piscicole aux caractéristiques naturelles du milieu. Des espèces dont on respecte les préférences écologiques se développeront sans soins particuliers.

Une bonne gestion du niveau d'eau, en fonction des saisons, favorise le développement de la végétation indispensable aux poissons pour leur fraie (ponte), mais aussi pour l'accueil des insectes et autres animaux. Ainsi, un abaissement du plan d'eau en fin d'été permet à des plantes aujourd'hui rares de s'y développer, mais aussi d'accueillir des oiseaux migrateurs friands de vers de vases et autres petites bêtes.

Enfin, la gestion écologique d'un étang ne peut ignorer son impact sur son environnement immédiat et, en premier lieu, son débouché aval. Ainsi, il est préconisé de mettre en place un système de régulation de l'eau adapté à la taille de l'étang permettant de ne pas avoir un impact négatif : rejet d'espèces nuisibles, matières en suspension, eau trop chaude...

- Retrouvez ces conseils pratiques le 26 septembre, autour de l'Étang de la Grille (rendez-vous sur la digue de l'Étang fourchu à Florimont), dans le cadre des animations de la Maison départementale de l'environnement.



LAURENT SARAZIN

Chargé des Espaces naturels au Conseil général du Territoire de Belfort

« Parmi les différents conseils que l'on peut donner, il faut par exemple régulariser la quantité de poissons car un surpeuplement favorise le développement de maladies et de risques sanitaires. Il faut également adapter les espèces car chacune a ses exigences qu'il convient de respecter. Concernant les berges, pour sauvegarder la faune, il est conseillé de limiter leur entretien en conservant des zones non débroussaillées jusqu'au mois de juillet. Les oiseaux pourront ainsi y finir leur nidification. De plus, lors des travaux d'entretien, on peut modeler certaines parties des berges en pente douce pour favoriser les allées et venues de la faune, comme les batraciens. »

» COMMENT AMÉLIORER LA SENSIBILISATION DES CITOYENS À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ?

La Maison départementale de l'environnement, service du Conseil général du Territoire de Belfort, propose un programme pluriannuel de sensibilisation à la biodiversité. En plus des expositions et ateliers ludiques accessibles au grand public et aux scolaires, des séances de coaching naturaliste sont organisées tout au long de l'année pour un accompagnement adapté sur le terrain.

Ainsi, en 2009, l'exposition « Hommes et nature, nos vies sont liées » a accueilli près de 40 000 visiteurs et 1583 personnes

ont participé aux séances de « coaching naturaliste » pour apprendre à soigner un animal blessé, à reconnaître la faune et la flore, à lire les traces d'animaux ou à gérer écologiquement un étang...

La Maison départementale de l'environnement, associée à la Ligue de l'enseignement, sensibilise également les enfants et adolescents dans le cadre scolaire. 2000 enfants scolarisés dans le Territoire de Belfort ont ainsi bénéficié de ce service pédagogique en 2009.

» EN 2010, LA MDE FÊTE SES 15 ANS !

En créant la Maison départementale de l'environnement, il y a 15 ans, le Conseil général du Territoire de Belfort a fait figure de pionnier en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Implanté au cœur du Malsaucy, cet équipement fait maintenant partie intégrante du paysage culturel et éducatif du Territoire de Belfort. Chaque année, elle propose de nouvelles expositions et animations thématiques.

À partir du mois de mars 2010, pour ses 15 ans, la Maison départementale de l'environnement présente une nouvelle exposition interactive sur le patrimoine naturel. Ses plus belles expositions créées depuis 1995 pourront également être visibles en différents lieux de la région et une exposition rétrospective sera présentée à partir du 3 mars dans le hall de l'Hôtel du Département à Belfort.

Retrouvez plus d'informations sur la Maison départementale de l'environnement sur www.cg90.fr, rubrique *Préservez le Territoire*

» ENVIE D'UN « POTAGER BIO » ?

Réaliser un « potager bio », c'est jardiner dans le respect de l'environnement et de la protection de la biodiversité. De plus en plus populaire, le jardinage biologique est favorable à la santé et préserve les sols ainsi que les nappes phréatiques.

Josiane Goepfert, créatrice du « potager d'une curieuse » et animatrice du projet de jardin démonstratif de la Maison de l'Environnement (au Parc de la Douce) :

« Dans votre potager soignez votre sol afin qu'il puisse produire des légumes sains et savoureux. En cas de besoin, pour soigner vos légumes et vos fruits utilisez des plantes comme l'ortie, la consoude, la prêle... Elles stimulent la vie du sol, l'assimilation des éléments fertilisants et les défenses immuni-

taires. Le but n'est plus de traiter lorsqu'un problème survient, mais de le prévenir. Recyclez vos déchets végétaux, épluchures, marc de café, cartons bruns, tontes de gazon, feuilles mortes... en un fabuleux engrais grâce au compostage. Un bon compost a une odeur de litière de forêt et suffit amplement à nourrir les légumes les plus gourmands ! Réduisez la corvée d'arrosage grâce au paillage entre les légumes, autour des jeunes arbres. Et si l'été est très sec, ou si vous avez des plantes en pots ou sous serre, préférez un arrosage le soir ou tôt le matin car sous l'effet de la chaleur, l'eau a tendance à s'évaporer avant même de pénétrer dans le sol. Un arrosage le soir ou la nuit peut réduire de moitié votre consommation d'eau au jardin. Vous pouvez aussi récupérer l'eau de pluie en mettant un bac sous votre gouttière. »

Retrouvez les conseils de Josiane Goepfert pour « jardiner au naturel » au potager de la Douce à Belfort, le 20 juin, dans le cadre des animations de la Maison départementale de l'environnement.

» ANNUAIRE

■ Agence de l'eau

Délégation régionale
Le Cadran
34, rue de la Corvée - 25000 Besançon
Tél. 03 81 25 23 50
<http://www.eaurmc.fr>

■ ATHENAS

Centre de sauvegarde de la faune sauvage
ATHÉNAS UFCS Franche-Comté - Bourgogne Est
BP 60 921 - 39009 Lons-le-Saunier CEDEX
Tél. 03 84 24 66 05
Courriel : centre@athenas.fr
<http://www.athenas.fr>

■ Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

6, rue Proudhon - 90000 Belfort
Tél. 03 84 58 04 16

■ Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC)

3 rue Beaugard - 25000 Besançon
Tél. 03 81 88 66 71
Courriel : contact@cpepesc.org
<http://www.cpepesc.org>

■ Fédération de chasse

1, allée des Grands Prés
BP 90 327 - 90006 Belfort CEDEX
Tél. 03 84 22 28 71

■ Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

Maison de l'environnement de Franche-Comté
7 rue Voirin - 25 000 Besançon
Tél. 03 81 50 43 10
Courriel : franche-comte@lpo.fr
<http://franche-comte.lpo.fr>



■ Office National des Forêts (ONF)

Agence Nord Franche-Comté
3, rue Parmentier - BP 14 - 70201 Lure CEDEX
Tél. 03 84 30 09 78
<http://www.onf.fr/franche-comte>

■ Le Potager d'une curieuse

Le Potager d'une curieuse
25190 Froidevaux
Tél. 03 81 93 33 87
<http://potagerdunecurieuse.free.fr>

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES REMARQUES ?

■ Cellule des espaces naturels, randonnées et sites de loisirs

Myrtille Le Motheux, chargée de mission Natura 2000
39, Faubourg de Montbéliard - 90000 Belfort
Tél. 03 84 90 94 59
Courriel : myrtille.lemotheux@cg90.fr

■ Maison départementale de l'environnement

Site du Malsaucy - 90300 Sermamagny
Tél. 03 84 29 18 12
Courriel : maison.environnement@cg90.fr

■ Service des rivières et de l'eau

Jean Azens, responsable de service
39, Faubourg de Montbéliard
90000 Belfort
Tél. 03 84 90 93 26
Courriel : jean.azens@cg90.fr

■ Conseil général du Territoire de Belfort

(par courrier postal)
Concertation Natura 2000
Hôtel du département
Place de la Révolution française - 90020 Belfort CEDEX

Retrouvez le dossier complet Natura 2000 sur le site internet du Conseil général : www.cg90.fr

Natura 2000 Compte-rendu de la concertation

Conseil général du Territoire de Belfort
Hôtel du département
Place de la Révolution française
90020 Belfort CEDEX

Tel. : 03 84 90 90 90
Fax : 03 84 57 06 31
Courriel : conseil.general@cg90.fr
Site internet : www.cg90.fr

Directeur de la publication :
Yves Ackermann
Directeur de la communication :
Serge Tisserand
Conception, rédaction :
Direction de la communication
Photographies : Dominique Delfino,
Denis Bringard, Samuel Carnovali, Yves Bas,
Jean-Bernard Mettrier, Josiane Goepfert,
Conseil général.

Impression : Realgraphic
Tirage : 70 000 exemplaires
Décembre 2009